

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en
exercice:** 14

Séance du 27 janvier 2022 à 20 heures 30

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 21 janvier 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Votants: 13

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Robert BOS, René CLUZEL, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Pierre-Edouard DAURES, Nathalie FILLOL, Simon FOURNIER, Muriel LAPIERRE, Marie-Reine RIVIERE, Pascale SANHES, Alain VERNHES

Représentés:

Excusés: Hubert QUENAULT

Absents:

Secrétaire de séance: Simon FOURNIER

Objet: Eglise de SAINT-AMANS RESTAURATION ET RENOVATION - demande de subventions - DE 2022 002

**Monsieur le Maire expose au conseil municipal
le projet de restauration et de rénovation de l'Église Saint-Amans.**

Il s'agit par ce projet, de restaurer le retable et de mettre en sécurité des objets religieux mais aussi de rénover l'intérieur (électricité, peinture,...) de l'église et de changer des menuiseries extérieures vétustes.

Il convient donc de réfléchir et d'acter une décision concernant cette opération de restauration et de rénovation de ce bâtiment public et des biens mobiliers devant être protégés.

Monsieur le Maire présente les données chiffrées (HT) concernant le projet et les possibilités de subventionnement notamment pour la DETR dans le cadre des aides attribuées aux bâtiments communaux ne donnant pas lieu à perception d'un loyer par la commune :

| | |
|--|--------------------|
| • Coût des travaux (seuls) : | 21 784.16€ |
| • ETAT - DETR (40%) : | 8 713.66€ |
| • Coût total du projet (travaux + restauration) : | 55 258.70 € |
| • Conseil Régional (25%) : | 13 814.67 € |
| • Département de l'Aveyron (15%) | 8 288.80 € |
| • Fondation du PATRIMOINE (Souscriptions espérées) | 13 000,00 € |
| • Autofinancement : | 11 441,57 € |

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la proposition du plan de financement ci-dessus et la constitution des dossiers de demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Aveyron au titre de la DETR 2022, auprès du Conseil Régional, du Département de l'Aveyron. Le dossier auprès de la fondation du patrimoine a été lancé fin 2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de restauration, de rénovation de l'Église Saint-Amans pour un montant HT de : 55 258,70 € ;



– APPROUVE le plan de financement comme proposé ainsi que les dossiers de demande de subvention :

| | |
|--|--------------------|
| • Coût des travaux (seuls) : | 21 784.16 € |
| • ETAT - DETR (40%) : | 8 713.66 € |
| • Coût total du projet (travaux + restauration) : | 55 258.70 € |
| • Conseil Régional (25%) : | 13 814.67 € |
| • Département de l'Aveyron (15%) | 8 288.80 € |
| • Fondation du PATRIMOINE (Souscriptions espérées) | 13 000.00 € |

Autofinancement : **11 441,57 €**

– DIT que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget communal 2022 ;

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits.
Le maire : Jean-Paul LABIT

